# EXTRAIL DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

# SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	15
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-027

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents:

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

<u>Objet</u>: Environnement & agriculture - Examen et adoption des « Mesures France 2030 », Volet « Renouvellement forestier ».

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son rôle en matière de séquestration du carbone, d'approvisionnement en bois, d'enjeux environnementaux (biodiversité, eau...) et sociétaux (paysage, accueil du public...), la filière forêt-bois a été retenue comme un secteur stratégique du plan gouvernemental « France 2030 ».

CONSIDÉRANT que la mesure « renouvellement forestier » de « France 2030 », est dotée de 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts afin de garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans un contexte de changement climatique tout en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

CONSIDÉRANT que l'objectif est d'adapter ou reconstituer 30 000 hectares de forêts au niveau national. Le volet « renouvellement forestier » s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

CONSIDÉRANT qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF en tant que chef de fil a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités en partenariat avec l'association des Communes forestières. Le dossier est lauréat et une enveloppe de 2 832 k€ de subventions de l'État est réservée dont 455 K€ pour les territoires de l'agence Montagnes d'Auvergne.

CONSIDÉRANT que les aides de l'État sont destinés :

- aux peuplements sinistrés: taux d'aide possible jusqu'à 80%;
- aux peuplements vulnérables face aux effets du changement climatique : taux d'aide possible jusqu'à 60% ;
- aux peuplements pauvres : taux d'aide possible jusqu'à 60%.

CONSIDÉRANT que sur cette base, une commune propriétaire ou gestionnaire pour le compte d'une section de commune d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable en vigueur peut demander à bénéficier de cette subvention.

CONSIDÉRANT qu'elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'État pour reconstituer et ou diversifier les peuplements forestiers :

soit par plantations en plein ou enrichissements localisés, dont le financement sera calcule au travers d'un barème national (cas standard) ou sur présentation de devis/ factures (cas non standard) foirte pente, forte pression cynégétique);

soit par travaux en faveur d'arbres d'avenir (dépressage et/ou détourage d'au moins 100 brins par hectare) du de la mise en place d'une régénération naturelle, dont le financement sera calculé sur présentation de devis et production de factures.

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un projet avec dossier de financement déposé par l'ONF et retenu par l'État, une commune peut confier la mise en œuvre des prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues, mission dite d'Assistance technique à donneur d'ordre ou « ATDO »;
- Réalisation des travaux par l'ONF, dans le strict respect de la commande publique.

Afin de bénéficier d'une aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier de France 2030, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE de déposer une demande d'aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier de France 2030 pour reconstituer et/ou diversifier des parcelles forestières selon le programme de travaux présenté par l'O.N.F.;
- \* APPROUVE le montant des travaux et le plan de financement prévisionnel suivant ;

0,00 €
93 490,00 €

- \* DÉCIDE DE SOLLICITER la subvention de l'État ;
- \* S'ENGAGE à prendre en charge la quote-part non couverte par la subvention ;
- \* S'ENGAGE à réaliser les entretiens nécessaires à la réussite des opérations financées ;
- \* DONNE délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier de France 2030 pour reconstitution des parcelles forestières ;
- \* AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire !!

# TRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

# SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	3	15 Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-028

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Affaires sociales - Examen et adoption d'un règlement d'attribution des aides sociales.

VU le rapport du comité consultatif d'action sociale réuni le 25 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un règlement d'attribution des aides sociales ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal d'adopter ce règlement et de donner délégation au Maire ou à sa Représentante au sein du Comité consultatif d'action sociale afin d'attribuer les aides sociales ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- \* ADOPTE le règlement d'attribution des aides sociales tel qu'annexé à la présente délibération ;
- \* AUTORISE Monsieur le Maire ou sa Représentante au sein du Comité consultatif d'action sociale à attribuer les aides sociales en conformité avec le règlement précédemment adopté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire.



# Comité consultatif d'action sociale Règlement intérieur

# Préambule

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRE,

Vu l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants,

Rappelant dès lors la dissolution du C.C.A.S. de Pierrefort par délibération du 18 octobre 2023 avec effet au 31 décembre 2023,

Considérant qu'en cas de dissolution du C.C.A.S et en l'absence de C.I.A.S, une commune exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au C.C.A.S (ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation), mais que le Conseil municipal peut crée un comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures et présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le maire,

Un comité consultatif d'action sociale a été créé par délibération du 18 octobre 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les personnes qualifiées extérieures sont nommées par arrêté municipal, pour la durée du mandat.

# Rôle et missions

#### <u>Article 1</u> - Compétences

Le comité consultatif d'action sociale n'a aucun pouvoir de décision mais peut effectuer un travail préparatoire.

Le maire le consulte sur toute question ou projet intéressant le domaine de l'action sociale.

Le comité peut transmettre au maire toute proposition concernant tout problème pour lequel il a été institué.

#### <u>Article 2</u> - **Prestations**

Les prestations proposées par la commune de PIERREFORT sont non remboursables.

#### > Aide à la naissance

Elle concerne les parents habitant PIERREFORT.

Elle est d'un montant de 100 € à utiliser dans un magasin de puériculture de Saint-Flour.

Un chèque cadeau est adresse directement à la famille par courrier.

#### > Aide à la scolarité pour les écoliers

Elle est destinée à tout élève scolarisé à l'école primaire Pierre Perret.

La famille est domiciliée à PIERREFORT.

L'aide consiste en 5 bons de 5 €, soit un montant de 25 €, à utiliser au magasin UTILE de Pierrefort.

Les familles concernées sont informées via un flyer distribué dans les cahiers de liaison des élèves en début d'année scolaire, à retirer en mairie et à utiliser au cours de l'année scolaire concernée.

#### > Aide à la scolarité pour les collégiens

Elle est destinée à tout élève scolarisé au Collège des Gorges de la Truyère.

La famille est domiciliée à PIERREFORT.

L'aide consiste en 7 bons de 5 €, soit un montant de 35 €, à utiliser au magasin UTILE de Pierrefort.

Les familles concernées sont informées via un flyer distribué dans les cahiers de liaison des élèves en début d'année scolaire, à retirer en mairie (sur présentation d'un justificatif de domicile) et à utiliser au cours de l'année scolaire concernée.

#### > Aide au permis de conduire

Elle est réservée aux jeunes gens âgés de 17 à 24 ans. (demande faite avant le jour des 25 ans)

Il convient d'être domicilié à PIERREFORT depuis plus d'un an et qu'il s'agisse d'une première inscription au permis de conduire.

L'aide consiste en un virement bancaire d'un montant de 200 €.

#### Pièces constitutives du dossier :

- o attestation d'inscription à l'auto-école.
- o attestation d'obtention du code et du suivi de 10 heures de leçons de conduite.
- o attestation d'inscription au passage du permis de conduire (pour les jeunes en apprentissage anticipé de la conduite)
- o justificatif de domicile.
- o RIB

#### Colis de Noël des aînés

Les colis sont distribués par les membres du comité consultatif d'action sociale, assistés si besoin de membres du conseil municipal et de bénévoles, peu de temps avant les fêtes de fin d'année.

Les colis sont destinés aux personnes de 70 ans et plus, domiciliées à Pierrefort. Deux types de colis sont proposés : « couple » ou « personne seule ». Les budgets dévolus aux colis sont ajustables.

Sont également concernés par un colis spécifique (sans produits alimentaires), les résidents de l'EHPAD La Mainada, originaires ou anciens habitants de Pierrefort, ou encore les personnes isolées.

#### Aide à la téléassistance

Elle est destinée aux habitants de Pierrefort, inscrits sur les listes électorales.

Il s'agit d'une aide de 50 €, versés par virement bancaire, après l'installation du dispositif concerné.

#### <u>Pièces constitutives du dossier</u>:

- o facture d'installation du dispositif par une entreprise agréée.
- o justificatif de domicile.
- o RIB

### > Conditions générales des aides exceptionnelles d'urgence

Le président du comité consultatif d'action sociale a délégation de pouvoir pour l'attribution d'une aide d'urgence, jusqu'à concurrence de 200 €, aux particuliers de la commune confrontés à des difficultés financières exceptionnelles.

Le conseil municipal sera informé des aides d'urgence attribuées lors de la séance suivant l'octroi concerné via la publication des décisions du Maire.

Est considérée comme aide d'urgence, un soutien financier communal, non remboursable, octroyé dans les cas suivants :

- Urgence immédiate (personne se retrouvant sans domicile)
- o Soutien personnalisé (dépense exceptionnelle considérée comme essentielle)
- Urgence énergétique (eau-gaz-électricité)
- Urgence alimentaire
- Aide au transport

Dans tous les cas, cette demande doit être adressée en Mairie, par le biais d'un courrier de sollicitation, accompagné de la justification des ressources, charges et dettes du demandeur et de tout document jugé nécessaire à l'étude du dossier.

# Organisation administrative

#### <u>Article 3</u> - Composition

Le comité consultatif d'action sociale est présidé par un membre du conseil municipal désigné par le maire.

Il est ainsi composé de membres du conseil municipal et de personnes nommées par le maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Les membres sont nommés à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat.

En cours de mandat, il reste possible d'intégrer le comité après validation du conseil municipal en place.

Le comité est renouvelé lors de chaque renouvellement du conseil municipal dans un délai de deux mois suivant les élections municipales. Le mandat des membres est renouvelable.

#### <u>Article 4</u> – **Fonctionnement**

Le comité consultatif d'action sociale tient une séance au moins une fois par semestre sur convocation de son président, soit à son initiative, soit à la demande de la majorité des membres.

En effet, le comité peut être consulté par le maire sur toute question ou projet entrant dans le domaine de l'action sociale.

Le comité peut par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant un problème d'intérêt social sur le plan de la commune.

Les réunions du comité ne sont pas publiques.

<u>Convocation</u>: elle est adressée aux membres cinq jours au moins avant la date de la réunion et est accompagnée de l'ordre du jour.

Le présent règlement intérieur proposé par le comité consultatif d'action social s'applique dès son adoption par voie de délibération par le conseil municipal en date du

Toute modification doit faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal.

La liste complète des membres du comité tel que constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est jointe au présent règlement.

L'application de ce règlement est de droit sauf si une disposition se révélait contraire à la législation en vigueur.

Certifié exécutoire le 17 avril 2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
75 (Canto	12	2	15
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-029

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Gîte de groupe - Débat sur son devenir.

VU le projet de Budget primitif du budget annexe du Gîte de Groupe débattu par la commission des finances en date du 12 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT le projet de modernisation et de transformation du gîte de groupe ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- \* SE PRONONCE sur le principe de lancer le projet de modernisation et de transformation du gîte de groupe ;
- × CHARGE les membres de la commission « animation sport tourisme » de l'élaboration du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Philippe MATHIEU Maire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15 (Cantal)	12	3	15
15	12	3	Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 1

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-030

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents:

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Amende de police 2024 - Présentation du programme.

VU l'article R2334-12 du code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet du Budget principal primitif 2024;

RAPPELANT que le Conseil Départemental est, comme chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des Amendes de Police en faveur des communes qui ont compétence en matière de circulation routière.

RAPPELANT également que cette dotation est constituée d'une partie du produit des amendes de gendarmerie et de police établies l'année précédente et qu'au cours du premier semestre, les services de l'État informent le Conseil départemental du montant de cette dotation et l'invite à procéder à la répartition.

CONSIDÉRANT que les seuls projets susceptibles de bénéficier de subventions au titre de ce programme sont ceux relevant de la circulation routière, sous maitrise d'ouvrage communale, à savoir :

- Étude et mise en œuvre de plan de circulation,
- Création de parcs de stationnement,
- Installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- Aménagement de carrefours
- Différentiation du trafic,
- Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière (mur de soutènement, consolidation de pont, effondrement et/ou élargissement de voies communales).

CONSIDÉRANT que la sélection des opérations sera réalisée au profit des communes rurales dans la limite de la dotation annuelle et calculée au taux maximum de 25% d'un montant éligible ne pouvant excéder 30.000€ HT sans qu'il soit possible de cumuler avec une autre subvention départementale.

CONSIDÉRANT que la commune de Pierrefort a inscrit dans son projet de budget primitif 2024 des travaux rentrant dans le cadre d'un programme de rénovation diverses de la voirie départementale et la mise en place de signalétique, justifiés par des exigences de la sécurité routière, et que par conséquence elle souhaite répondre à l'appel à projet.

CONSIDERANT que le montant total des travaux susvisés est de 34 892,22 € HT et qu'ils sont prévus d'être exècutés au cours de l'année 2024 :

Dépenses	Montant HT	Montant	Recettes
Rénovations de voirie diverses	12 060,00 € 5 218,96 € 2 630,00 € 837,31 € 760,23 €	7 500,00 €	Subvention Appel à projet Amendes de police
Feux pédagogiques (*2)	13 385,72 €	27 392,22 €	Autofinancement
	34 892,22 €	34 892,22 €	

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × SOLLICITE Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal une aide d'un montant de 7.500,00€ dans le cadre de l'appel à projets Programme d'Amendes de Police 2024.
- \* ADOPTE le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant	Recettes
	12 060,00 €		
	5 218,96 €		*
Rénovations de voirie	2 630,00 €	7 500,00 €	Subvention Appel à projet
diverses	837,31 €	/ 500,00€	Amendes de police
	760,23 €		·
Feux pédagogiques (*2)	13 385,72 €	27 392,22 €	Autofinancement
	34 892,22 €	34 892,22 €	

\* AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	11	4	15
15	11	4	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-031

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents:

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom. Jérôme VIDALENC qui a donné procuration à Philippe MATHIEU pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget Principal 15201 - Approbation du budget primitif exercice 2024.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 12, 19, 26 et 28 mars 2024 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget Principal dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024.

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* APPROUVE le budaet primitif 2024 du Budaet Principal arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section de fonctionnement	1 476 609,98€
Pour la section d'investissement	598 370,99€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme, Philippe MATHIEU, Maire,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération	
15 (Canta	12	2	15	
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0	

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-032

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

Étaient présents: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom.

Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

# Objet: Finances locales - Fixation des taux d'imposition pour 2023.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

VU le rapport de la commission des finances réunie les 12, 19, 26 et 28 mars 2024 ;

EXPOSANT qu'il s'agit de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- » DÉCIDE de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter comme suit :
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B.): 43.51%;
  - o Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (T.F.P.N.B.): 99.72%;
  - Taxe d'Habitation (T.H.) RS / LV : 12.64%.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Philippe, MAITHIEU, Maine,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE **DES FINANCES** ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE:

**152 PIERREFORT** 

ARRONDISSEMENT:

15 SAINT-FLOUR

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (1)

**TAUX** 

FDL

2024

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

			Taux plafonds	D	D 1 11 ///	T ('	D 1 1 1 1 1
Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 105 284	43,51	118,27	1 138 000	495 144	43.51	425 144
Taxe foncière non bâties (TFNB)	41 361	99,72	224,45	42 900	42 780	99,72	L12 780
Taxe d'habitation (TH)	555 478	12,64	49,02	507 500	64 148	12.64	64 178
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	, .	
				Total	602 072		602 072
Тахе	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Aide au calcul des taux par variation propo	ortionnelle : il n'est pas	nécessaire de rempli	ir cette rubrique en cas	s de reconduction des	taux de référence ou d	de variation différencié	e.
Taxes	Calcul du coe	efficient de variation p (6 décimales)	roportionnelle 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle		té décidée en 2024,
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			·	excède le taux plafon indiqué en colonne 3	a	130
Taxe foncière non bâties (TFNB)		<b>=</b>			variation différenciée		
Taxe d'habitation (TH)		602 072		- 11	obligatoirement être v	votée.	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référe	ence (total colonne 5)					
II DECCOURAGE FISCALES INDÉREN	IDANTES DES TALIYA	VOTÉS EN 2024					
II – RESSOURCES FISCALES INDÉPEN	NDANTES DES TAUX	VOTES EN 2024	T			E.C. 1	T / 1
THE LEFT LEVIL AND	TACCONA	TATAL	Allocations	DCDTD	ENGID	Effet du coefficient	Total

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			66 106	0	0	- 152 894	-86 788

### III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)

locale = 2024 -86 788

Total prévisionnel au titre

de la fiscalité directe

**AURILLAC** 

Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques, NATHALIE DESHAYES

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la F

Pour la Commune

15 CHIMPO MATHIEU, Maire

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE **DES FINANCES** ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE:

**152 PIERREFORT** 

ARRONDISSEMENT:

15 SAINT-FLOUR

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ST FLOUR

N° 1259 COM (2) **TAUX** FDL 2024

### ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAYES DIRECTES LOCALES POUR 202

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES							
1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATE	ICES ET DOTATIONS	2. BASE	S EXONÉRÉES			4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER	R ET PYLÔNES
Taxe foncière bâtie :		Taxe for	ncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	825	a. Par le				b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la	loi		175 897	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	59 741	Taxe for	ncière non bâtie	:		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0	a. Par le	conseil municipa	ıl		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la	loi (terres agricol	les)	7 540	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière non bâtie	5 540	c. Par la	c. Par la loi (autres)			g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises				h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le	a. Par le conseil municipal			i. Taxe sur les pylônes	
b. Mayotte	>>>	b. Par la	b. Par la loi			5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASE	S DE TAXE D'HA	ABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoi	re >>>	a. Réside	ences secondaire	es et assimilées	426 100	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
b. Base minimum			nents vacants sou		81 400	c. Coefficient correcteur	0,724458
c. Locaux industriels			dégrevées hors		56 642	d. Taux FB commune 2020	19,95
d. Autres allocations			dégrevées locau		10 350	e. Taux FB département 2020	23,56
			dégrevées majo				20,00
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX							
6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAI	UX DE CFE
Taux moyens communide 2023		aux	Taux plafonds	Taux des EPCI	Taux plafonds communaux à ne	Taux moyens pondérés des taxes fo au niveau :	oncières de 2023
Taxes	au niveau :		de 2024	de 2023	pas dépasser pour 2024	a. National	>>>

Taxes	Taux moyens de 2 au niv		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024
	national 11	départemental 12	13	14	(col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	48,21	120,53	2,26000	118,27
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	93,03	232,58	8,13000	224,45
Taxe d'habitation (TH)	24,45	24,54	61,35	12,33000	49,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

#### 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

#### 6.3. MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE TH

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

#### a. Tx moy.75% départemental >>> 9,96 b. Taux maximum de la majo

- b. Communal

### Taux maximum:

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

31,53

>>>

>>>

>>>

# XTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	15
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-033

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom.

Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Finances locales - Indemnités pour le gardiennage de l'église communale - Année 2024.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la circulaire n° INTA8700006C du 8 janvier 1987,

VU la circulaire n° IOCD1121246C du 29 juillet 2011,

CONSIDÉRANT que les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises et à rétribuer un gardien qui peut-être le desservant.

CONSIDÉRANT que ce service étant purement facultatif pour les communes, il y a lieu de délibérer pour pouvoir permettre son attribution.

RAPPELANT qu'une circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

CONSIDÉRANT que pour 2024 l'indemnité a été revalorisée. En conséquence, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 503,42 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte. Cette somme constitue un plafond en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

CONSIDÉRANT que dès lors, pour l'année 2024, l'indemnité ainsi versée à l'année à l'abbé Jean-Damien RAKOTONDRAINIBE qui réside dans la commune pourrait être fixée à 503,42 euros.

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × FIXE pour l'année 2024 l'indemnité de gardiennage des églises communales à 503,42 € pour l'abbé Jean-Damien RAKOTONDRAINIBE qui réside sur la commune ;
- \* DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme Philippe MATHIEU, Maire

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	15
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-034

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents:

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (1).

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Groupement de Développement Agricole du canton de Pierrefort	250,00€	
A.F.R. basket	1 000,00 €	Dont 300€ pour la marche contre le cancer.
L'Association des Donneurs de Sang	400,00€	
U.D.S.P. Vétérans (Cantal)	30,00€	
Montrozier-Club	760,00€	
L'Association Chrétienne d'entraide et d'animation des personnes âgées	150,00 €	
La Section des Jeunes Sapeurs Pompier du Pays de Pierrefort	1 000,00 €	
PIERREFORT DÉTENTE	400,00€	
Comice Agricole	0,00€	En attente d'organisation de nouveaux évènements.
Association des Tersons Aubrac	Pas de demande de subvention	Mise à disposition gracieuse du personnel communal.
Association des Vieux Camions Rouges du Pays de Pierrefort	800,00€	Subvention exceptionnelle pour l'achat d'un nouveau véhicule.

Associations	Vote 2024	Commentaires
Association des Parents d'Élèves	1 000,00 € +	Subvention de fonctionnement + subvention exceptionnelle pour le voyage de l'école Confirmation de la mise à disposition gracieuse des salles municipales.
Association Famille Rurale du Pays de PIERREFORT	800,00€	
Natur'AMAP	200,00€	
Ligue contre le cancer	500,00€	
Prévention routière	50,00€	
Banque alimentaire	200,00€	
Recherche Fondation Médicale	200,00€	
A.F.M. (téléthon)	150,00 €	
F.S.E. Collège	1 500,00 €	Subvention exceptionnelle pour le voyage en Angleterre.
F.N.A.C.A.	150,00 €	
Fiesta Del Four	600,00€	Subvention exceptionnelle pour l'achat d'un chapiteau. Rappel : Financement de la mise en place d'un compteur électrique + prise en charge des frais annuels de fonctionnement (abonnement et alimentation)

<sup>\*</sup> DIT qu'un crédit de 11 140.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire,

# ATRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	3	11 Pour: 11 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-035

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (2).

Mesdames Mylène DELCHER et Marlène JOUVE et Monsieur Jérôme VIDALENC sont sortis de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Pierrefort Animation	1 500,00 €	70-97-

\* DIT qu'un crédit de 1 500.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire

# XTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	13
15	12	3	Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-036

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (3).

Madame Marlène JOUVE est sortie de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Association pour l'Animation du Pays de PIERREFORT (A.A.P.P.)	5 000,00 €	Mise à disposition gracieuse du personnel communal et Financement de la mise en place d'un compteur électrique d'une puissance supérieure + prise en charge des frais annuels de fonctionnement (abonnement et alimentation).

DIT qu'un crédit de 5 000.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire

# TRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	3	13
15	12	3	Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-037

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (4).

Monsieur Alain RIEUTORT est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Ski-Club de GOURDIÈGES-PIERREFORT	700,00 €	Subvention exceptionnelle pour l'achat de tenue de course pour les licenciés

\* DIT qu'un crédit de 700.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Philippe MATHIEU, Maire,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	14
15	12	3	Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-038

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (5).

Monsieur Roger RIEUTORT est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

× DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Association de Chasse Communale Agréée (A.C.C.A.) de PIERREFORT	700,00€	Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment avec prise en charge des frais annuels de fonctionnement y afférents (Eau, électricité, imposition, ).

DIT qu'un crédit de 700.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU Maire,

# DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	14
15	12	3	Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-039

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (6).

Monsieur René PÉLISSIER est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Association La Petite Boule Montagnarde	800,00€	Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment avec prise en charge des frais annuels de fonctionnement y afférents (Eau, électricité, imposition, ).

DIT qu'un crédit de 800.00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

### SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	14
15	12	3	Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-040

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (7).

Monsieur Philippe MATHIEU est sorti de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024;

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
Association Étoile Sportive Pierrefortaise	2 000,00 €	Mise à disposition gracieuse d'un bâtiment avec prise en charge des frais annuels de fonctionnement y afférents (Eau, électricité, imposition, ).

DIT qu'un crédit de 2 000,00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire,

# XTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	13
15	12	3	Pour: 13 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR, 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-041

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom.

Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom.

Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget primitif exercice 2024 - Examen et vote des subventions 2024 (8).

Messieurs René PÉLISSIER et Gilbert GLANDIÈRES sont sortis de la salle au moment des débats et de la délibération.

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* DÉCIDE de voter les subventions suivantes :

Associations	Vote 2024	Commentaires
A.N.P.A.C.O.	500,00€	Cotisation à l'association.

DIT qu'un crédit de 500,00 euros sera inscrit au chapitre 011 article 65748 « subvention de fonctionnement aux associations et aux organismes de droit privé » du budget primitif de 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Philippe MATHIEU Maire

# ATRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	2	15
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR, 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-042

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget annexe Eau & Assainissement 15202 - Approbation du budget primitif exercice 2024.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 12, 19, 26 et 28 mars 2024 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Eau & Assainissement dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024.

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget annexe Eau & Assainissement arrêté comme suit :

•	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	329 590,98 €
Pour la section d'investissement	565 205,78 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU Maire IER

# TRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	15	
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-043

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

### Étaient absents:

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget annexe Gîte de groupe 15205 - Approbation du budget primitif exercice 2024.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 12, 19, 26 et 28 mars 2024 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Gîte de groupe dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024.

### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget annexe Gîte de groupe arrêté comme suit :

3 4,3 * 5	Équilibré en dépenses et en recettes	
Pour la section d'exploitation	40 410,00 €	
Pour la section d'investissement	8 880,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme, Philippe MATHIEU, Maire,

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

# SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
45	12	2	15
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-044

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget annexe Lotissement des Murets 15206 - Approbation du budget primitif exercice 2024.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 12, 19, 26 et 28 mars 2024 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe Lotissement des Murets dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024.

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

\* APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget annexe Lotissement des murets arrêté comme suit :

	Équilibré en dépenses et en recettes	
Pour la section de fonctionnement	45 827,46 €	
Pour la section d'investissement	39 649,26 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme, Philippe MATHIEU, Maire,

# CTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afferents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	12	3	15 Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 Aux. 2024	DÉLIB-2024-045

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet: Budget annexe Régie transport 15207 - Approbation du budget primitif exercice 2024.

VU le rapport de la commission des finances réunie les 12, 19, 26 et 28 mars 2024 ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif du Budget annexe régie transport dressé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024.

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le budget primitif 2024 du Budget annexe Régie transport arrêté comme suit :

1 Re allegate and all	Équilibré en dépenses et en recettes
Pour la section d'exploitation	3 155,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU Maire

# XTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

# SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Membres afférents au conseil municipal	Membres présents	Pouvoirs	Membres ayant pris part à la délibération
15	15 12 2	15	
15	12	3	Pour: 15 - Contre: 0 - Abstention: 0

Date de convocation	Date d'affichage	Date de transmission	Numéro de la délibération
04/04/2024	1 7 AVR. 2024	1 7 AVR. 2024	DÉLIB-2024-046

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MATHIEU, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Philippe MATHIEU, Maire; René PÉLISSIER, Gilbert GLANDIÈRES, Jocelyne ROLLAND, Jérôme VIDALENC Adjoints; Lucette BÉRANGER, Mylène DELCHER, Marlène JOUVE, Claudie PEZET, Alain RIEUTORT, Roger RIEUTORT et Daniel SALESSE formant la majorité des membres en exercice.

#### Étaient absents :

Pierre POIGNET qui a donné procuration à Lucette BÉRANGER pour voter en son nom. Élodie SALSON qui a donné procuration à Marlène JOUVE pour voter en son nom. Jacky VIDAL qui a donné procuration à Alain RIEUTORT pour voter en son nom.

A été désignée comme secrétaire de séance : Marlène JOUVE.

Objet : Finances locales - Ouverture d'une ligne de trésorerie.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024,

CONSIDÉRANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

VU l'avis favorable du 26 mars 2024 de la commission des finances;

#### Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- × DÉCIDE d'ouvrir un crédit de trésorerie de 500 000,00€;
- \* AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires ;
- \* AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,

Philippe MATHIEU, Maire,